



POLITIQUE D'ANNULATION & REMBOURSEMENT

Pour annuler une inscription ou demander un changement de parcelle pour les cours privés, un courriel doit être envoyé au directeur des inscriptions à inscriptions.pstb@gmail.com

Remboursable à 100% avant le 6 septembre 2025

***** COURS DE GROUPE *****

Frais de 75 \$ non remboursable après le 6 septembre 2025

Dès que les cours sont commencés :

Frais de 75 \$ non remboursable plus 15 \$ par semaine que le patineur ait patiné ou non.

Le calcul est fait à partir de la date de réception du courriel pour demander l'annulation.

***** COURS PRIVÉS – ANNULATION COMPLÈTE *****

Frais de 75 \$ non remboursable après le 1^{er} lundi de septembre 2025

À compter du 2 septembre 2025 :

Remboursement au prorata du nombre de semaines depuis le début de la saison.

Le calcul est fait à partir de la date de réception du courriel pour demander l'annulation d'une parcelle spécifique ou de toutes les parcelles.

***** COURS PRIVÉS – ANNULATION PARTIELLE *****

Remboursement au prorata du nombre de semaines depuis le début de la saison.

Le calcul est fait à partir de la date de réception du courriel pour demander l'annulation d'une parcelle ou la modification de l'horaire d'un patineur si le coût des parcelles n'est pas le même.
